

## CONDITIONS DE VENTE

### Article 1 – Commandes

Nos conditions générales de vente s'appliquent à toutes nos ventes. En signant le présent document, l'acheteur accepte sans réserve nos conditions de vente et renonce à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat. Les commandes de nos clients sont fermes sauf avis contraire de notre part sous huitaine à compter de la réception du bon de commande. Toute commande ne sera traitée et acceptée que sur notre accord préalable écrit, l'accusé de réception de la commande par e-mail ou fax faisant foi.

### Article 2 – Livraison

Nos délais de livraison sont indiqués dans nos offres et devis et confirmés dans notre accusé de réception de commande. Les marchandises sur stock sont disponibles uniquement sauf vente entre-temps et ne peuvent être bloquées pour le compte d'un acheteur qu'en cas de commande ferme.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente ou à refuser les marchandises ; il ne peut pas davantage donner droit à retenue, pénalité, compensation, dédommagement ou remboursement. Dans le cas exceptionnel de refus de la marchandise par l'acheteur pour des raisons non justifiées, le vendeur se réserve le droit de facturer à l'acheteur des frais de garde et de stockage de la marchandise au taux de 5% du montant de la commande, et si reprise de la marchandise sur site, le montant du transport qui lui aura été facturé par le transporteur majoré de 5%.

Sauf condition particulière spécifiée dans le cadre de la commande ou du contrat, nos marchandises et nos emballages sont vendus départ notre entrepôt et voyagent donc aux risques et périls de l'acheteur auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison. Ce contrôle doit porter notamment sur les références, les quantités ainsi que leur conformité à la commande. En tout état de cause, aucune réclamation ne sera prise en compte passé un délai de 48h à compter de la date de livraison. Si, confiées à un transporteur, les marchandises ont subi des pertes ou avaries, le client doit impérativement porter des réserves précises et complètes sur le document de transport et réitérer sa protestation motivée dans les formes et délais prévus à l'article 105 du Code de Commerce. Les emballages ne sont en aucun repris par le transporteur.

### Article 3 – Prix

Nos marchandises sont toujours facturées au prix en vigueur au jour de l'acceptation de la commande. Les prix indiqués sur nos offres ou devis sont des prix HT (hors taxes) ou TTC (toutes taxes comprises) pour les quantités prévues et sont susceptibles de modification dans le cas où les quantités commandées seraient inférieures à celles du devis.

38, rue Naujac  
F-33000 Bordeaux  
France  
Tél. : 06 76 69 25 81  
E-Mail : [richebe@net4sun.com](mailto:richebe@net4sun.com)  
[www.net4sun.com](http://www.net4sun.com)

Nos prix s'entendent départ notre entrepôt ou franco de port non déchargé ou encore sur la base de tout autre incoterm requis par le client et chiffré par Net4Sun (FCA, CFR/CIF, CPT/CIP, ...). L'emballage des produits livrés est ordinaire (cartons livrés seuls ou sur palette en fonction des quantités). Toute demande pour un autre type d'emballage que celui utilisé habituellement entraînera un supplément de prix.

Nos offres et devis sont valables pour une durée d'un mois sauf indication contraire spécifiée sur notre offre. Ils ne constituent pas un engagement pour l'avenir en cas de nouvelles commandes, sauf accord préalable de notre part ; nous nous réservons la possibilité de les modifier sans préavis après expiration de la date de validité.

Pour toute commande inférieure à 450 € HT, il sera facturé à l'acheteur une majoration forfaitaire de 50 € HT pour frais de gestion.

#### **Article 4 – Règlement**

Nos factures sont payables à la commande et avant livraison sauf accords particuliers.

Conformément à l'article 33 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986, des pénalités de retard sont appliquées dans le cas où les sommes dues seraient versées après la date de paiement figurant sur la facture, lorsque le versement intervient au-delà du délai fixé ci-dessus. Ces pénalités sont d'un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

Si lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à ses obligations (défaut ou retard de règlement, par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que ce client ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant. Aucune remise pour paiement comptant ou anticipé ne lui sera cependant accordée.

#### **Article 5 – Réserve de propriété**

Notre entreprise se réserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement complet de leur prix en principal et intérêts, étant précisé que la simple remise d'une traite ne vaut pas paiement. A défaut de règlement du prix à l'échéance convenue, elle pourra reprendre les marchandises et la vente sera résolue de plein droit si bon lui semble. Les acomptes versés resteront acquis à notre entreprise à titre de dédommagement. Le client est responsable des marchandises vendues dès leur sortie de notre entrepôt ; il s'engage à ce qu'elles soient couvertes, dès cette sortie, par une assurance garantissant les risques de perte, vol et destruction. L'acheteur peut demander au vendeur d'assurer les marchandises jusqu'à un lieu de destination déterminé ; cette requête fera l'objet d'un complément de prix dans l'offre du vendeur.

Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, l'acheteur devra individualiser les marchandises livrées. A défaut d'individualisation, notre entreprise pourra exiger le remboursement ou reprendre celles encore en stock. En cas de saisie-arrêt ou de toute autre intervention d'un tiers sur les marchandises, l'acheteur devra impérativement en informer notre entreprise sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. L'acquéreur s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des marchandises.

En cas de revente des marchandises par l'acheteur, préalablement au transfert de propriété, cette revente sera réputée être faite pour le compte du vendeur auquel le prix de revente devra être reversé (soit directement, soit sur un compte bancaire ouvert à son nom) à concurrence de sa créance sous peine de poursuite pénale contre l'acheteur pour abus de confiance.

## Article 6 – Garantie

Sauf conditions particulières de garantie convenues entre les parties en raison de la spécificité des produits commandés, nos marchandises sont garanties contre tout vice de fabrication ou défaut de matière pendant une période de :

- 60 mois sur les modules solaires photovoltaïques (garantie sur les performances électriques : 10 à 12 ans à 90% de rendement ; 25 ans à 80% de rendement ; tolérance -3% à 0% - +3%),
- 24 mois sur le régulateur ou l'armoire de gestion du système solaire
- 12 mois sur les batteries 12V Deep Cycle VRLA ou AGM (applications solaires)
- 12 mois sur les batteries 2V Deep Cycle VRLA ou AGM (applications solaires)
- 12 mois sur les onduleurs DC / AC pour sites isolés
- 12 mois sur les accessoires courants du kit solaire (câbles, coffrets batteries, supports, ...).

La garantie est strictement limitée au remboursement ou au remplacement (à notre choix), sans indemnité d'aucune sorte, des produits reconnus défectueux par nos services, après retour en nos ateliers aux frais de l'acheteur. Nous ne saurions, entre autres, accepter de remplacement ailleurs que dans nos ateliers.

La garantie s'applique à compter de la date de facture. Pour toute réclamation en garantie, l'acheteur doit renvoyer au vendeur le formulaire de demande de garantie dûment rempli et signé. L'acheteur est tenu de vérifier si toutes les marchandises livrées sont conformes et exemptes de tous défauts apparents et de nous notifier sa réclamation dans un délai maximum de huit jours. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

En cas d'application de la garantie, le produit de remplacement est garanti pour la période qui reste à courir pour le produit remplacé. La garantie ne s'appliquera pas en cas d'utilisation non conforme, de défaut d'entretien, de détérioration accidentelle ou non, en cas d'intervention effectuée sur les matériels livrés par des tiers non autorisés par le vendeur ou en cas de fonctionnement défectueux des installations annexes. Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans avoir été préalablement annoncé par l'acheteur et autorisé par le vendeur.

## Article 7 – Retours

Lorsque nous acceptons des retours de marchandises, nous ne pourrions émettre d'avoir que si elles nous parviennent en bon état, dans leurs emballages d'origine, sans avoir été utilisées et après vérification et acceptation par nos services dans nos ateliers.

## **Article 8 – Prestations complémentaires**

Toute prestation complémentaire (emballage spécial, documents en langue étrangère, lot de pièces de rechange, recette usine, formation et toute autre prestation) sera facturée en sus selon nos offres commerciales.

## **Article 9 – Emballages**

Les emballages de nos produits inclus dans nos offres de prix sont qualifiés d'ordinaire (cartons livrés seuls ou sur palette en fonction de la quantité). Toute demande d'emballage différent (caisse bois, contreplaqué, ...) sera facturé en sus et fera l'objet d'une offre complémentaire. Nos emballages qu'ils soient ordinaires ou non ne sont jamais repris à la livraison.

## **Article 10 – Contestations**

Les contestations de toute nature ne sont admises que dans un délai de 48h suivant la livraison de la marchandise.

## **Article 11 – Fournitures et Prestations à la charge de l'acheteur**

Seront à la charge de l'acheteur et sous son entière responsabilité :

- le déchargement des produits à la livraison, leur stockage, transport et distribution sur le site déterminé dans les conditions prévues par leur utilisation,
- la fourniture des produits ou accessoires non proposés dans les offres du vendeur et nécessaires au bon fonctionnement des kits ou systèmes solaires photovoltaïques,
- le dimensionnement des kits ou systèmes solaires photovoltaïques ainsi que la sélection des composants électroniques de chaque système solaire dans le cas où ce service ne fait pas partie de la prestation du vendeur,
- l'installation et la mise en service des marchandises livrées ainsi que tous les accessoires de montage, de raccordement et de fixation sur site,
- la formation du personnel du client final le cas échéant,
- le suivi de la garantie et du service après-vente le cas échéant auprès du client final.

## **Article 12 – Fournitures et Prestations à la charge du vendeur**

Seront à la charge du vendeur et sous son entière responsabilité :

- la fabrication ou l'acquisition, l'importation le cas échéant, le dédouanement en France, le stockage et la livraison des marchandises commandées par l'acheteur conformément au bon de commande validé entre les parties,
- le dimensionnement des kits ou systèmes solaires photovoltaïques ainsi que la sélection des composants électroniques de chaque système solaire dans le cas où ce service fait partie de la prestation du vendeur,
- la formation du personnel du client final si elle est requise par l'acheteur (requête faisant l'objet d'une commande complémentaire à l'offre de marchandises),
- le suivi de la garantie produit auprès de l'acheteur.

En aucun cas, **NET4SUN** ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage indirect et/ou immatériel tels que notamment le manque à gagner, la perte de profit ou de production liés aux dysfonctionnements des systèmes solaires commandés et installés par l'acheteur. De même, tout dimensionnement réalisé par **NET4SUN** est tenu pour validé par l'acheteur

38, rue Naujac  
F-33000 Bordeaux  
France  
Tél. : 06 76 69 25 81  
E-Mail : [richebe@net4sun.com](mailto:richebe@net4sun.com)  
[www.net4sun.com](http://www.net4sun.com)

une fois que celui-ci valide l'offre de dimensionnement et de fourniture d'équipements photovoltaïques en commande.

**Article 13 – Force majeure**

Les faits de guerre, de mobilisation, de grève totale ou partielle, de black-out, les difficultés d'approvisionnement en matière première ou en énergie, l'interruption des transports, l'incendie ou toute autre fait dont nous n'aurions pas la maîtrise, de nature à empêcher ou réduire les fabrications ou les livraisons, sont assimilés à un cas de force majeure nous donnant la faculté de suspendre l'exécution de nos engagements ou le cas échéant de les résilier.

**Article 14 – Juridiction**

Pour toutes les contestations aux ventes réalisées par notre entreprise et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, seuls seront compétents les tribunaux de Bordeaux.

**Article 15 – Loi applicable**

Toutes les ventes conclues par notre entreprise sont soumises à la loi française et, en particulier, aux articles 1582 et suivants du Code Civil français.

En cas de traduction dans une autre langue, la version française fera foi.